

Département de Charente-Maritime
MAIRIE DE LOIX – 17111 ILE DE RE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2010

Membre en exercice : 15
Membre présents : 11
Votant : 13
Date de la convocation : 19 avril 2010

L'an deux mille dix, le vingt six avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Fabrice PROVENDIER, Alain BOURDIE, Erick MARTINEAU, Francis VION, Mireille JANICOT, Michel HERAUDEAU, Bernard SCHNEIDER, Sophie GERLEC, Guy COCHIN, Frédéric GUERLAIN.

Absents excusés : André ROULLET (pouvoir à Erick MARTINEAU) ; Patrice ROILLAND (pouvoir à Bernard SCHNEIDER) ; Patrick BOUSSATON ; Carole BONNET

Secrétaire de séance : Frédéric GUERLAIN

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

En préambule, il informe l'ensemble des élus que Monsieur le Préfet l'a contacté ce soir pour lui signifier que les propriétés classées en "zone orange" depuis le 8 avril, sont passées en "zone jaune" (zone de constructions soumises à prescriptions), à l'exception de 3 maisons qui ont été classées en "zone de solidarité". Pour la "zone de solidarité", à priori, la procédure mise en place par le gouvernement consiste en l'acquisition à l'amiable pour les propriétaires désirant céder leur bien. Pour ceux qui ne souhaitent pas céder leur bien, une expertise contradictoire pourrait être effectuée au cas par cas, pour évaluer les risques ; à l'issue de cette procédure, les juridictions compétentes se prononceront sur une éventuelle expropriation, et le cas échéant, sur une valeur d'indemnisation.

Bien sûr, la Mairie accompagnera au mieux les personnes dont les propriétés ont été classées en zone de solidarité.

Il ajoute que la politique relative à la création de logements à loyer modéré est plus que jamais urgente. La Communauté de Communes travaille en ce sens.

1- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Convention d'objectifs et de financement pour le versement de la prestation de service ALSH avec la CAF

Délibération N°023/10

Madame JANICOT explique que la CAF (caisse d'allocations familiales) propose de signer une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de prestations de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour cela, il conviendrait d'autoriser le Maire à signer la convention dont elle donne lecture.

Adopté à l'unanimité

2- Bâtiments communaux

Redevances d'occupation temporaire du domaine public communal (crêperie)

Délibération N°024/10

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2007, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition du restaurant la Route du Sel une terrasse de stockage et une terrasse Place de la Mairie.

Il propose de reconduire ces conventions pour une durée de 1 an contre une redevance annuelle de

- 870 € pour la terrasse arrière de stockage
- 2 690 € pour la terrasse Place de la Mairie

Adopté à l'unanimité

3- Voirie

Travaux neufs d'éclairage public rue des Guichôts, rue Bel Air, route du Grouin : intégration comptable des travaux et avance du SDEER

Délibération N°025/10

Monsieur le Maire explique que les travaux de reprise d'éclairage rue des Guichôts, rue Bel Air et route du Grouin sont terminés. Ils ont été réalisés pour un montant de 15 769,59 € HT. Ces travaux bénéficient d'une participation du SDEER à hauteur de 50 %. Il convient donc d'intégrer comptablement ces travaux et de confirmer la demande d'avance au SDEER pour un montant de 7 884,79 €, remboursable en 5 annuités à compter du 1^{er} juin 2010.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute que suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia, le programme des travaux de voirie est modifié. En effet, des travaux d'urgence ont commencé : il s'agit des voies d'accès aux Pointes du Preau et du Grouin, la réfection des cales ostréicoles et des fossés.

Les travaux débutés en début d'année vont reprendre : il s'agit de la rue des Minées (1^{ère} et 2^{ème} parties) et de la rue du Serpent, ils devront être achevés avant l'été.

La piste cyclable entre La Couarde et Loix devrait être à nouveau ouverte aux cyclistes à la mi-mai, quant à celle qui va du Port à la ferme aquacole, la Communauté de Communes travaille à sa réfection pour l'été.

Pour les digues, celle de la Tonille et de la Pierre Blanche, se terminent. Le busage du fossé des Martineaux vers le Port (sous la piste cyclable) a été effectué. Il rappelle que ces nouvelles digues sont à 4,5 NGF et font 7m en pied et 4m en site.

Ces travaux d'urgence (niveau 1) se terminent, la discussion est en cours pour le financement du niveau 2 qui coûterait 20 millions. Pour Loix, il s'agirait de refaire les digues de la Tonille au Grouin et de la Pierre Blanche au Preau.

Il faudra ensuite trouver 120 millions pour refaire toutes les digues de l'île de Ré. La participation finale de l'Etat n'est toujours pas actée.

4- Personnel Mairie

Ouverture d'un poste d'agent d'animation saisonnier

Délibération N°026/10

Monsieur le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement de l'école et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), il convient d'ouvrir un poste d'agent

d'animation saisonnier (base 35h/35h) du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. La rémunération serait basée sur l'indice brut 293.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que cet été l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du 12 juillet au 25 août 2010.

5- Associations

Participations 2010

Délibération N°027/10

Monsieur le Maire donne lecture des rapports d'activités et des demandes de subventions formulées par les associations. Il rappelle leur rôle fondamental quant aux liens sociaux, au dynamisme et à l'animation du village.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré **à l'unanimité**,
Compte tenu de l'intérêt local pour l'animation et la cohésion sociale du village et du bon fonctionnement des associations,

Décide l'attribution des participations 2010 suivantes :

- Association pour le développement de la lecture (ADL 17)	80 €
- ACCA _____	600 €
- Chants du Monde, Chants Sacrés _____	1 600 €
- Bibliothèque _____	1 600 €
- Club des Aînés _____	1 200 €
- Amis du Port de Loix _____	2 000 €
- AUPPG _____	6 000 €
- Office de Tourisme _____	24 000 €

(Monsieur Martineau, Président de l'Office de Tourisme, s'est retiré du vote)

Monsieur VION explique que l'ACCA avec la Fédération, a fait un recensement de la faune qui comptait environ 1 600 lapins autour du village avant les inondations, et on n'en compterait plus que 500. Il ajoute que quinze jours après la tempête Xynthia, l'ACCA, aidée par la Fédération, a relâché environ 150 faisans et perdrix.

Enfin, afin de protéger les oiseaux, il faudrait installer des piègeages contre les pies qui mangent les œufs.

Il faut aussi rééquiper différents points en eau douce et en grains. Pour aider la faune, les premières semaines après la tempête, 300 kg de carottes ont été distribués car il n'y avait plus rien à manger.

Monsieur MARTINEAU annonce que l'Office de Tourisme va déménager place du Marché début mai.

Il rappelle que l'Office de Tourisme organisera le 13 mai : "Fourchette, Binette et Compagnie"; le dimanche 23 mai : "Le Jeu de Loix"; le 23 juillet : "le pique-nique géant" au Grouin, et le 15 août : "la journée des peintres".

6- Environnement

Fourniture, livraison et installation de sanitaires autonomes publics

Délibération N°028/10

Monsieur le Maire explique que suivant le code des marchés publics, une procédure adaptée (article 28) a été lancée pour la fourniture, la livraison et l'installation de sanitaires autonomes publics.

Une seule réponse, de la société ITS Groupe Maillard Industrie, correspond au cahier des charges. Il explique l'aspect et le fonctionnement de ces sanitaires qui devront être installés pour le 1^{er} juillet 2010.

Le montant s'élève à 25 750 € HT.

Adopté à l'unanimité

7- Budget mairie 2009

Compte administratif

Délibération N°029/10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget 2009 de la Commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil siégeant sous la Présidence de Monsieur BOURDIE, doyen d'âge.

Le conseil municipal adopte *à l'unanimité* le bilan des acquisitions et cessions de terrains et le compte administratif 2009 de la Mairie en euros, résumé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	1 001 641,31	1 618 440,81	2 620 082,12
Dépenses de l'exercice	772 011,58	1 662 991,90	2 435 003,48
Excédent / déficit 2009	229 629,73	- 44 551,09	185 078,64
<i>Résultat 2008</i>	<i>15 295,92</i>	<i>- 187 061,67</i>	
Résultat 2009	244 925,65	- 231 612,76	13 312,89

8- Budget mairie 2009

Compte de gestion

Délibération N°030/10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le Receveur en poste à St Martin de Ré et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Mairie.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur, le Conseil municipal adopte *à l'unanimité* le Compte de gestion.

9- Budget mairie 2010

Affectation du résultat 2009

Délibération N°031/10

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *à l'unanimité* décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A – résultat de l'exercice _____	229 629,73
B – résultat antérieur reporté _____	15 295,92
C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	244 925,65
D – Solde d'exécution d'investissement 2009 _____	- 44 551,09
Solde de l'exercice 2008 _____	- 187 061,67
E – Solde des restes à réaliser d'investissement _____ 0
F - Besoin de financement _____ - 231 612,76	
Affectation =	
G – Affectation en réserve R 1068 en investissement _____	231 612,76
H – report en fonctionnement R 002 _____	13 312,89

10- Budget mairie 2010 ***Budget supplémentaire***

Délibération N°032/10

Considérant les résultats du compte administratif 2009 et leurs affectations, Monsieur le Maire propose les modifications au budget 2010 qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement	144 056,89
Dépenses et recettes d'investissement _	285 060,65
TOTAL _____	429 117,54

Adopté à l'unanimité

11- Zone d'activités artisanales et d'équipements publics **du Corps de Garde** ***Cession d'une parcelle***

Délibération N°033/10

Monsieur le Maire rappelle que le schéma directeur de l'Ile de Ré et le Plan d'Occupation des Sols de LOIX ont prévu un espace d'environ 3 hectares, situé lieu-dit le Corps de garde, destiné aux activités artisanales et de services de portées essentiellement locales ainsi qu'aux équipements publics ne pouvant trouver place dans les zones d'habitat, projet d'intérêt général.

Monsieur le Maire rappelle en outre que :

- le Conseil Municipal a décidé l'acquisition amiable des 4 terrains situés en zone Nax du POS. Ces quatre parcelles ont été acquises à l'amiable par la Commune en 2004 et 2007.
- Par délibération du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a décidé d'engager la concertation préalable au dossier de création de la ZAC et de révision simplifiée du POS de LOIX, concertation qui s'est déroulée jusqu'au 4 octobre 2004.
- Par délibération du 4 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Zone d'aménagement concertée du Corps de Garde (dont le périmètre définitif) et tiré le bilan de la concertation effectuée à cette occasion au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Il ajoute que le dossier de création de la ZAC a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la Commission départementale des sites en date du 6 janvier 2005.
- Par délibération du 11 juillet 2005, le Conseil Municipal a approuvé le projet de révision simplifiée du POS de LOIX
- Par délibération du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le projet de programme des équipements publics à réaliser.
- Par délibération du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté.
- Par arrêté préfectoral n°07-607 du 20 février 2007, la réalisation de la ZAC du Corps de Garde a été déclarée d'utilité publique,
- Par délibération n°017-07 du 7 février 2007 et suite à enquête publique, la mise en compatibilité du POS de Loix a été approuvée

A ce jour, 16 parcelles ont été cédées par la Commune.

Il reste 1 parcelle de 2 627 m² comportant un bâtiment existant de 1 100 m². Or, il s'avère que la surface importante du terrain et du bâtiment est mal adaptée aux besoins du marché, que ce soit techniquement ou financièrement. C'est pourquoi, il conviendrait d'envisager la division de cette parcelle et du bâtiment en lot moins conséquent.

Un lot pourrait être cédé pour l'implantation d'un atelier de plomberie et zinguerie à la SCI Manu, Paul, Bruno pour un montant de 89 638 €.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
Affiché le